



VAL-DE-VESLE

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 01 AVRIL 2025**

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ouverte à 20h à la Mairie.

✓ **Membres présents :**

Tous les membres en exercice.

✓ Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.

✓ Le PV du dernier Conseil Municipal est approuvé par tous les conseillers présents.

✓ M. Jean-Michel SPANAGEL demande que les votes se fassent à scrutin public. L'ensemble du Conseil municipal approuve à l'unanimité.

M. le Maire fait part de l'utilisation de ses délégations pour les dépenses suivantes :

- ⇒ avec la société COBALYS, pour compléter le manque de copeaux dans les aires de jeux, pour un montant de 4 524,60 € TTC ;
- ⇒ avec la société COBALYS, pour l'achat de paillage destiné aux différents arbres et arbustes de la commune, pour un montant de 1 042,56 € TTC ;
- ⇒ avec la société RAVILLON, pour l'achat d'un réciprocatteur (outil de jardinage et d'entretien des espaces verts, adapté au débroussaillage au pied des arbres, le long des trottoirs ou des allées dans les jardins ou les espaces publics), pour un montant de 1 425 € HT ;
- ⇒ avec l'entreprise CTP, pour différents travaux de réfection de trottoirs, de bordures et pour remplacer des pavés rue Désiré Jacqueminet (qui ne sont pas aux normes handicapées) pour un montant de 17 503,25 € HT.

Ordre du jour :

1. Subvention :

Mme Karine HUART présente à l'assemblée la demande de subvention déposée par une association et discutée lors de la commission « Créer du lien/Vie locale ».

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré d'allouer, au titre de l'année 2025 :

- ⇒ une subvention de 100 € à l'association « Longue en vie en Champagne » qui prend en charge l'animation des personnes âgées à l'EHPAD de Verzenay. Son but est d'organiser et favoriser tout ce qui peut concourir au bien-être des résidents.

2. Vote des taux 2025 :

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux :

- ⇒ sur les Propriétés Bâties : les taxes foncières restent donc à 36,93 % de la valeur locative
- ⇒ sur les Propriétés Non Bâties : les taxes foncières restent donc à 13,80 % de la valeur locative
- ⇒ sur les résidences secondaires et les logements vacants depuis plus de 2 ans : la taxe d'habitation reste donc à 12,54 % de la valeur locative.

3. Vote des budgets 2025 avec les affectations des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2024 :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, et après en avoir délibéré, de voter le budget unique de la Commune (budget principal) ainsi que le budget du commerce multiservices qui s'équilibrent en dépenses et recettes comme suit :

⇒ **M57 - Budget Unique 2025**

BUDGET UNIQUE 2025- M57				
• Produit des services	57 700,00 €	R E C E T T E S	• FCTVA	60 000,00 €
• Impôts, pylônes et AC	760 000,00 €		*Emprunt	750 000,00 €
• Dotations de l'État	86 300,00 €		• VF	1 781 553,00 €
• Locations immeubles	13 600,00 €		• Rbt emprunt théorique	46 200,00 €
* Remboursement SS	900,00 €		• Subventions	900 000,00 €
• Remboursement intérêts théoriques	4 700,00 €		*déficit	49 461,00 €
TOTAL	923 200,00 €		* Restes à réaliser	1 410 000,00 €
• Report 2024	1 697 953,00 €			4 997 214,00 €
	2 621 153,00 €			
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
• Charges générales	290 000,00 €	D E P E N S E S	• Emprunt	25 000,00 €
• Personnel	250 000,00 €		* déficit	49 461,00 €
• Charges financières	1 200,00 €		*parc de la mairie	200 000,00 €
• GIR	228 600,00 €		• Aménagements Terrains communaux	3 843 384,00 €
• Autres charges	64 800,00 €		• Bâtiments communaux (mairie-bat co-foyer)	80 000,00 €
• Charges exceptionnelles	5 000,00 €		• Voiries/signalisation	80 000,00 €
TOTAL	839 600,00 €		• Matériel	50 000,00 €
• VI	1 781 553,00 €		• Illuminations	7 000,00 €
	2 621 153,00 €		*Biodiversité	13 000,00 €
			• Acquisition de biens	180 000,00 €
		• Église de Courmelois	469 369,00 €	
			4 997 214,00 €	

⇒ Commerce multiservices - Budget 2025

COMMERCE MULTISERVICES - BUDGET 2025				
• Loyers	5 201 €	R E C E T T E S	• Amortissements	750 €
• Report 2024	6 021 €		• Report 2024	1 821 €
	11 222 €			2 571 €
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
• Charges générales	9 472 €	D E P E N S E S	• Travaux	2 571 €
* provisions pour créance	1 000 €			
• Amortissements	750 €			
	11 222 €			2 571 €

4. Tarifs municipaux :

M. le Maire propose de revoir les tarifs qui concernent les ventes de bois comme suit :

- ⇒ coupé en 1 m et à emporter : 50 € le stère ;
- ⇒ sur pied : 25 € le stère ;
- ⇒ pour les arbres tombés et difficiles d'accès : 10 € le stère.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces différents tarifs de vente de bois.

5. SIEM : extension de l'alimentation électrique pour le gymnase :

Il convient de faire exécuter par le SIEM une extension de réseau ainsi qu'un branchement électrique pour alimenter le futur gymnase.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces travaux d'extension d'un montant de 10 908 € TTC et charge M. le Maire des formalités avec le SIEM.

6. Camping : avenant à la convention avec la Communauté Urbaine du Grand Reims :

M. le Maire informe le Conseil municipal que :

- ⇒ le diagnostic de performance énergétique de la maison du camping a été fait par la société DIAG1PACT et que le classement de cette dernière est G. Des travaux sont donc envisagés pour pouvoir la louer à la société ONLYCAMP SAS, gérante du camping, en 2026.
- ⇒ Les espaces verts seront encore entretenus, jusqu'à fin 2025, par les employés communaux pour un forfait de 5 950 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à établir et à signer une convention de mise à disposition de services avec l'entreprise « ONLYCAMP SAS » représentée par son président M. Axel PENIN.

7. Divers :

M. le Maire informe le Conseil municipal que :

- ⇒ la vasière qui est apparue à côté de l'écluse et qui ne répondait pas aux exigences environnementales, sera remblayée dans les semaines à venir ; elle sera déplacée entre Val-de-Vesle et Sept-Saulx à plus de 500 m des habitations.
- ⇒ Sur la proposition de M. David AGOSTINHO, une charte de jumelage va être signée entre la commune de Val-de-Vesle et la 3ème compagnie d'Approvisionnement du 8ème régiment du Matériel de Mourmelon-le-Grand. Ce jumelage permettra d'avoir une présence militaire lors des commémorations du 8 mai et du 11 novembre.

La séance s'est levée à 20h45.